

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française	100 frs
Etranger : Port en sus	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION;
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière. (Avis de demande d'immatriculation et de bornage). 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Droit Moderne de première instance de Lomé, Kloto, Kéran, Lacs, Zio, et Tchaoudjo;

Suivant réquisition, n° 12682, déposée le 1er septembre 1986, M. Tsogbe Komlan Daké, profession d'agent de la caisse nationale de sécurité sociale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjetey, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Batomé-Totsivi et borné au nord par le lot n° 1439, au sud par une rue non dénommée à l'est par le lot n° 1436, à l'ouest par les lots n°s 1440 et 1441.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12683, déposée le 1er septembre 1986, Mme Lomoh Atsoen, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Aflao-Gakli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi Adjetey, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé connu sous le nom de Huimé et borné au nord par le lot n° 1176, au sud par le lot n° 1178, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1170.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12684, déposée le 1er septembre 1986, M. Kueviakoé (Stanislas) Ekué Ika, profession d'employé à la B.O.A.D., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Avenou-Batomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la route de Kpalimé, à l'est par le lot n° 97 et à l'ouest par le lot n° 95.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12685, déposée le 1er septembre 1986, M. Agbodjan Combey (Corneille) profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 19 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Tamanyé et borné au nord par le lot n° 80, au sud par la propriété Mensah Gabada, à l'est par une rue de 20 m, à l'ouest par les lots n°s 77 et 78.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12686, déposée le 1er septembre 1986, M. Anthony Komla (Oscar) profession de géomètre demeurant et domicilié à Lomé, 279 Boulevard circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 23 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamanyé et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par les lots n°s 75 et 77, à l'est par les lots n°s 79 et 80 et à l'ouest par le lot n° 74.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12687, déposée le 1er septembre 1986, M. Akakpo Kokou (Victor) profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, 10 rue de la Poudrière, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 02 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamanyé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 73 et 74, à l'ouest par les lots n°s 67 et 68.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est,

à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12688, déposée le 1er septembre 1986, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mlle Foly Ayélé (Antoinette) consultante, demeurant à Lomé-Nyékonakpoé, 71 rue des Palmiers, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 48 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 25, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 26 bis, à l'ouest par le lot n° 27.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12689, déposée le 1er septembre 1986, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Amedon Adjowa, née Hiheglo, revendeuse, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 11 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 18 et 19, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12690, déposée le 1er Septembre 1986 M. Lawson Laté Dovi profession de Géomètre-Cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Amedon Assou Zokpada, administrateur des P.T.T. au Secrétariat Exécutif de la CEDEAO à Lagos, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée. au sud par le lot n° 90, à l'est par le lot n° 96 bis et à l'ouest par le lot n° 95 bis.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12691, déposée le 1er septembre 1986, M. Johnson Kwetsi Dabham, profession de comptable-déclarant, demeurant et domicilié à Kpalimé,

mé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a situé à Kpalimé, commune de Kpalimé, connu sous le nom de Hliheta et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n^{os} 9 et 11, à l'est par le lot n^o 12 et à l'ouest par la rue de la Mission.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12692, déposée le 1er septembre 1986, El-Hadj Aliou Moussa, profession de tâcheron, demeurant et domicilié à Sokodé-Kouloundé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 83 situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par la collectivité Adadévi, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n^o 33 et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12693, déposée le 2 septembre 1986, M. Pikabé Kolambigué, profession d'homme-grenouille, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 89 ca situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la famille Boluvi, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12694, déposée le 2 septembre 1986, Mme Hayibor L. Adjovi, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékouakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 10 ca situé à Tokoin-Hôpital, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbakodomé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les héritiers Tsissan Dadzie, au sud par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12695, déposée le 2 septembre 1986, M. Amuzu-Gassou Tsiagbenasen Kwassivi, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Centre, rue Amaïzo n^o J 1152, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 97 ca situé à Tokoin-Centre, commune de Lomé et borné au nord et au sud par les lots n^{os} 97 et 99, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le titre foncier n^o 6077 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12696, déposée le 3 septembre 1986, M. Legzim M'Ba Bilor, profession d'agent de la banque B.I.A.O., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord par le lot n^o 1067, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n^{os} 1062 et 1068, à l'ouest par le lot n^o 1060.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12697, déposée le 3 septembre 1986, M. Essoboziwe Binizi, profession d'inspecteur des finances à la direction de l'économie (CASEF), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 59 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n^o 41 bis, au sud par une rue non dénommée, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé, à l'ouest par le lot n^o 42 et une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 12698, déposée le 4 septembre 1986, M. Malm Obbey Kodjo, décorateur-marbrier et Mme, née Ami Ahianor, assistante-sociale, demeurant ensemble à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 03 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1557, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1546 et à l'ouest par le lot n° 1544.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12699, déposée le 4 septembre 1986, M. Fumey Kwami Anani Agbenoxévi, profession de gendarme (Mdl-chef) demeurant et domicilié à Lomé (Camp de la Gendarmerie), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 41 ca situé à Kantè, préfecture de la Kéran connu sous le nom de Sarta et borné au nord par MM. Babéré Tchouka dit Papertiko et Arreis Djohnna Assèham, au sud par un passage, à l'est par M. Adjambao Sarrè, à l'ouest par les propriétés Tomfayi Samboun et Adjambao Sarrè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12700, déposée le 4 septembre 1986, M. Fumey Kwami Anani Agbénoxévi, profession de gendarme (MDL-chef), demeurant et domicilié à Lomé (Camp de la Gendarmerie) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 16 ca situé à Kantè, préfecture de la Kéran connu sous le nom d'Atètou et borné au nord par la propriété Karka, au sud par une place publique, à l'est par M. Lakmon Akissimé et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12701, déposée le 4 septembre 1986, Mme Sivomey Dédé Gamélé, née Creppy, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Adjambakomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 49 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2587, au sud par le lot n° 2584, à l'est par le lot n° 2588 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12702, déposée le 4 septembre 1986, Mme Aminatou Afolabi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Agbalépédogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Adjoa Aquerburu, notaire à Lomé) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 60 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1334, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1324 et à l'ouest par le lot n° 1323.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12703, déposée le 4 septembre 1986, M. Kouassi J. Atchroé, profession d'ingénieur des T.P. à l'EAMAU demeurant et domicilié à Lomé-Tokoïn-Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 78 ca situé à Anèho, commune d'Anèho connu sous le nom de Nlessi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 249 et une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12704, déposée le 4 septembre 1986, M. Tètè Wilson Bahun, profession de receveur des domaines, demeurant et domicilié à Lomé, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat et agissant au nom de Mlle Bouamey Massan (Epiphanie), administrateur-civil, demeurant à Lomé, 35 avenue du 24 Janvier, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 24 ca situé à Tokoïn, commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 8, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Bouamey Massan (Epiphanie) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12705, déposée le 5 septembre 1986, M. Adadjisso Mawussi Azè, profession de

commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 78 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord et à l'est par la collectivité Awayiwu, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12706, déposée le 5 septembre 1986, Mme Adadjisso Houessivi Essivi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Bè Pa de Souza, 1593 rue Ernest Gaba, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 96 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1190, au sud par le lot n° 1187, à l'est par les lots n°s 1197 et 1198, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12707, déposée le 5 septembre 1986, Mme da Silveira C. Ayoko, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca situé à Bè-Kpota, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 406, au sud par le lot n° 404, à l'est par le lot n° 413 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12708, déposée le 5 septembre 1986, M. Lawson-Betum Latévi Modem, profession d'administrateur-civil, demeurant et domicilié à Lomé-Hanoukopé, 5, rue Anippah Dossou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 97 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 901, à l'est par le lot n° 911 et à l'ouest par le lot n° 909.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12709, déposée le 8 septembre 1986, M. Yentoumi Kodjo Ikpaedou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 02 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2460, à l'est par les lots n°s 2460 et 2466.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12710, déposée le 9 septembre 1986, M. Hyde Adama (ex-Benjamin), profession d'agent de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Bè-Château-d'Eau, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 40 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Anfamè et borné au nord par le lot n° 86, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 87 bis et à l'ouest par le lot n° 88.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12711, déposée le 9 septembre 1986, Mme Tchobo Baï, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 31 a 18 ca situé à Dalavé, Préfecture du Zio connu sous le nom de Sewouvé et borné au nord et au sud par la propriété Apla Yovo, à l'est par les propriétés Kegou Agbémaplé et Vivon Adedzé et à l'ouest par la propriété Gana Assilénou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12712, déposée le 10 septembre 1986, M. Koudouwovoh Anani (Eugène), profession d'agent de recouvrement au Trésor, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Adéwui, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrila-

tère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 07 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 275, au sud par les lots n°s 279 et 280, à l'est par le lot n° 278 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12713, déposée le 10 septembre 1986, M. Bamelé Mohounta Hougouma, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin N'kafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 43 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de N'kafu et borné au nord par le lot n° 33, au sud par le lot n° 35, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12714, déposée le 10 septembre 1986, M. Bamelé Bakobrinhan, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 44 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le colonel Tépé, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé et à l'ouest par T.F. n° 8039 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12715, déposée le 11 septembre 1986, M. Sognonvi Fadomon, profession de greffier en retraite, demeurant et domicilié à Atakpamé, quartier Djama, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 29 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'est par la famille Nuwouui Hunso Dumassessé, à l'ouest par le T.F. n° 9050 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12716, déposée le 11 septembre 1986, Mlle Guidiglo Gbèmiuhédé, profession d'attachée d'administration à l'inspection générale d'Etat, demeurant et domiciliée à Baguida, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 26 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Tamanyé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12717, déposée le 12 septembre 1986, Mme Tidjani Kifayat, née Lopez, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Afiao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des terrains non identifiés, au sud par le lot n° 1767 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12718, déposée le 12 septembre 1986, Mme Dédé Nouwokpa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Aquereburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 60 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le T.F. n° 12268 R.T., à l'est par le lot n° 85 et à l'ouest par le lot n° 84.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12719, déposée le 16 septembre 1986, M. Konvi Kossi, profession de géomètre-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Gbadago, 162 rue Café le Brésil, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 67 ca situé à

Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par les lots n°s 20 et 22, au sud par les lots n°s 19 et 21, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 20.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12720, déposée le 16 septembre 1986, Mme Segbedji Djaniba (Elise), née Sanvee, profession de sage-femme en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin-Nukafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 74 ca situé à Nyékonakpoè, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 36, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par M. Souka Azango.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.721, déposée le 16 septembre 1986, M. Anthony Kodjovi (Robinson), profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, 15 rue de France, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, 36 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2.296, au sud par le lot n° 2.294, à l'est par le lot n° 2.307 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.722, déposée le 16 septembre 1986, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Nyatepe-Coo Ahadzi Togbévi (James Richard), retraité du ministère du commerce au Ghana, demeurant à Lomé, 33 rue Kamina, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a, 26 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2.323, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2.317, à l'ouest par les lots n°s 2.313 et 2.314.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.723, déposée le 17 septembre 1986, Mme Akofa Kuzo, épouse Wanky, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Gbadago, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Mme Aquereburu, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a, 20 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Solidarité et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par M. Tassa Adama, à l'est par M. Kodjo Lambon et à l'ouest par M. Kokou Ablede.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.724, déposée le 17 septembre 1986, M. Bamana K. Madakamy, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a, 93 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 259, à l'est par le lot n° 257 et à l'ouest par le lot n° 261.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.725, déposée le 17 septembre 1986, M. Bamana K. Madakamy, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a, 43 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 261, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 259 et 263.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.726, déposée le 17 septembre 1986, M. Bamana K. Madakamy, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a, 83 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par un passage, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 265 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.727, déposée le 17 septembre 1986, M. Soba Mikotakatola Baléma, profession de chauffeur-transporteur, demeurant et domicilié à Sokodé-Tchawanda, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a, 21 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 907 et 905, au sud par la route Kégué-Agoenyivé et à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.728, déposée le 17 septembre 1986, M. Biladjeta Djetaba Daka, profession de maître maçon, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 952, au sud par le lot n° 956, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 954.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12.729, déposée le 17 septembre 1986, M. Timidiba Dibansoga, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par le lot n° 953, au sud par les lots n°s 957 et 958, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 955.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12730 déposée le 17 septembre 1986 M. Akaya Easo-Simna profession de Médecin d'Entreprise OTP, demeurant et domicilié à Hahotoe, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 29 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par un carrefour, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 542 et à l'ouest par le lot n° 539.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12731 déposée le 18 septembre 1986 M. Kitablamey A. Koessi Kakraba profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 81 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Ame-ku Kogni, à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12732 déposée le 18 septembre 1986 M. Malm Elavanyo Komla ex Mathieu profession de comptable à la SOAEM, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 67 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par une rue en projet, au sud par la route Lomé-Kpalimé, à l'est par le lot n° 149 bis et à l'ouest par le lot n° 147.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12733, déposée le 19 septembre 1986, M. Atchou Komlan Lawobé, profession d'agent des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 02 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 794 et 797.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12734, déposée le 19 septembre 1986, M. Blagogee Kossi, profession de comptable à la UAC, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1458, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 1448 et 1446.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12735, déposée le 19 septembre 1986, M. Napporn Ayivi, profession d'inspecteur des Douanes au Port, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 02 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 1921 et 1930, à l'ouest par le lot n° 1922.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12736, déposée le 30 septembre 1986, M. Konaoui Fofana, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Sokodé, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 27 ca situé à Sokodé, commune de Sokodé connu sous le nom de Kouloundè et borné au nord par la propriété Bou-Tchalaye, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Zalia et à l'ouest par la collectivité de Kouloundè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12737 déposée le 30 septembre 1986 M. Soedjedé Agbehédou Galolo Kwami, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, 206 Boulevard Circulaire majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 24 a 00 ca situé à Agoenyivé Préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové-Demakpoe et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 392 et 393 et à l'ouest par les lots n°s 386 et 387.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12738 déposée le 30 septembre 1986 M. Foyémé Batién, profession de Carrossier, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par les lots n°s 2206 et 2194, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière
Tété Wilson-Bahun

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le vendredi 6 mars 1987 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a, 76 ca, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Adaké, au sud par une rue en projet et à l'est par la collectivité Kpatcha ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Patassé Kponlou, agent des douanes demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 janvier 1979, n° 8299.

Le jeudi 23 avril 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 78 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1644, au sud par le lot n° 1642, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1632, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kuégah (Sabina) Déhomey demeurant et domiciliée à Lomé suivant réquisition du 19 décembre 1980, n° 9517.

Le mardi 14 avril 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 14 a 69 ca, connu sous le nom de Togblékopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Badagou Kpové Koudjodji ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tèvi Adjetegan, électrotechnicien, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 mars 1983, n° 10869.

Le mardi 14 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 35 ca, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par Apedido Kossi, au sud par Nyonator Kokuvi, à l'est par Nyonator Sodjédo et à l'ouest par Apédo Agblor ; dont

l'immatriculation a été demandée par M. Tchapo Falamio, officier, commandant des F.A.T. en retraite à Lomé, suivant réquisition du 12 avril 1983, n° 10915.

Le mercredi 1er avril 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adoboukomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 97 ca et borné au nord et à l'ouest par la propriété Tometi, au sud par la rue Brazza et à l'est par la rue de Paris ; dont l'immatriculation a été demandée par El Hadj Issa Halirou, commerçant, demeurant à Lomé, 27 Rue Tamékloe, suivant réquisition du 20 décembre 1983, n° 11292.

Le lundi 9 mars 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mango, Préfecture de l'Oti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 12 a 62 ca, connu sous le nom de Fomboro et borné au nord et à l'ouest par la propriété Tadouré, au sud par une rue en projet et à l'est par une ruelle, dont l'immatriculation a été demandée par M. Titora, Anara Waïssakouma, chef forestier demeurant à Vogan ; suivant réquisition du 16 janvier 1984, n° 11337.

Le vendredi 27 mars 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 50 ca, connu sous le nom de Hédjé-Kponou et borné au nord par (Béthel) Apédo-Amah, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Simadou ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme (Joseph) Apeto, commerçante demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 16 mai 1984, n° 11.521.

Le lundi 9 mars 1987, à 14 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, Préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8a 20 ca, connu sous le nom de Zongo et borné au nord par la propriété Nassam Issaka, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est par la propriété Kadiry Sekou et à l'Ouest par le Boulevard circulaire, dont l'immatriculation a été demandée par M. Sandani Mankoubi Bawa, Directeur de l'Economie au Ministère de l'Economie et des Finances, demeurant à Lomé, Kodjoviakopé, 20 Passage O.C.C. (s/c Me Séwavi Adjety, notaire à Lomé), suivant réquisition du 27 février 1985, n° 11926.

Le mercredi 4 mars 1987 à 14 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bado, préfecture de Wawa, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 a, 83 ca, connu sous le nom de Kpété Mémpeassem et borné au nord par la propriété Kuagbé

Hodè, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par la propriété Kétewli Tsarssi Koffi et à l'ouest par la route Bena-Kpete-Maflo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Donkor Yao Zoninu, menuisier demeurant à Atakpamé Hihéatro, suivant réquisition du 5 mars 1985, n° 11.931.

Le jeudi 5 mars 1987 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8a 29 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'Est par la propriété de la collectivité de Pangalam et à l'ouest par la Route Nationale n° 1 dont l'immatriculation a été demandée par M. El-Hadj Sani Alassani, commerçant, demeurant à Sokodé B.P. 18 suivant réquisition du 10 avril 1985, n° 11 959.

Le lundi 6 avril 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 a 70 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 171 et 172, à l'ouest par le lot n° 173 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Edoh Hoeholé (ex Stanislas), agent à l'U.T.B. demeurant à Lomé, rue Vauban, mandataire de M. Sodatonou Koffi, ex Edouard, délégué médical à Douala, suivant réquisition du 3 juin 1985, n° 12016.

Le jeudi 2 avril 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 04 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1654, au sud par le lot n° 1652, à l'est par le lot n° 1664 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Akouesson Kalé, secrétaire à la Tunzini demeurant à Lomé, quartier Saint Joseph, mandataire de Mlle Akouesson Tsofso ex-Antoinette, comptable en France, suivant réquisition du 3 juin 1985, n° 12017.

Le lundi 6 avril 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance de 0 a 87 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2284, au sud-ouest par le lot n° 2283 et à l'est par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Olympio Atsupui ex Marie, ménagère demeurant à Lomé, 18 Rue Gambetta, suivant réquisition du 3 juin 1985, n° 12018.

Le vendredi 6 mars 1987, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Pré-

fecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 40 ca, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord et à l'est par la propriété Tani, au sud par T. Toyi et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpakpabia Abalo, Agent des Douanes à Cinkansé demeurant à Dapaong, suivant réquisition du 5 juin 1985, n° 12019.

Le lundi 9 mars 1987, à 16 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 16 ca, connu sous le nom de Nassablé et borné au nord et à l'est par Mayonou Bouny, au sud par une rue en projet et à l'ouest par l'ancienne route inter-Etat; dont l'immatriculation a été demandée par M. Boyodi Kokou Balakiyem, ingénieur des travaux publics, demeurant à Mango, de passage à Lomé, suivant réquisition du 5 juin 1985, n° 12020.

Le mercredi 1^{er} Avril 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 96 ca, connu sous le nom de quartier n° 1 bis et borné au nord par la propriété des héritiers Amorin, au sud par la rue des cocotiers, à l'est par une place publique et à l'ouest par la propriété Joseph Dovi Djibokou; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjety-Bahun Têté Adjévi, Secrétaire d'Administration en retraite demeurant à Lomé, 84 Rue de Bè, co-proprétaire chargé de l'administration des biens des héritiers Adjety-Bahun Adjévi (Joseph), suivant réquisition du 6 juin 1985, n° 12021.

Le mardi 24 mars 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gagli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 77 ca et borné au nord par la propriété des Assemblée de Dieu, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par le lot n° 1202 et à l'ouest par le lot n° 1200; dont l'immatriculation a été demandée par M. Issa Yao, chauffeur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 juin 1985, n° 12022.

Le jeudi 2 avril 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 5 a 80 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1953, au sud par le lot n° 1951, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1947; dont l'immatriculation a été demandée par M. Idrissou Abdoulaye, agent des douanes à l'aéroport demeurant à Lomé-Tokoin N'kafu, suivant réquisition du 6 juin 1985, n° 12023.

Le vendredi 27 mars 1987, à 10 heures, il sera au procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 36 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord et à l'est par la propriété Hodan Simadou, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par M. Senyemeto (Séraphin) Sodoli, Militaire en retraite demeurant à Lomé, 34 rue Notre Dame des Apôtre; suivant réquisition du 7 juin 1985, n° 12024.

Le vendredi 27 mars 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 18 a 58 ca, connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par une ruelle, au sud par des terrains non immatriculés, à l'est par le T.F. N° 7991 R.T. et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Têté Wilson-Bahun, receveur des Domaines, chargé de la régie des biens relevant du domaine privé de l'Etat togolais; demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7 juin 1985, n° 12025.

Le mardi 7 avril 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6a connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1377, à l'est par le lot n° 1384 et à l'ouest par le lot n° 1382, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Latévi Sotowla, fonctionnaire en retraite demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 15 Rue Mgr Cessou; suivant réquisition du 10 juin 1985, n° 12026.

Le mardi 24 mars 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 24 ca et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Kponvi Adzaglo, à l'est par le lot n° 41 et à l'ouest par le lot n° 29; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Koudadjé Ayawavi Tyty, née Cudjo, ménagère demeurant à Lomé-Tokoin Cassablanca, suivant réquisition du 11 juin 1985, n° 12027.

Le jeudi 26 mars 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 28 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 77 et 68; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amissah J. Messan, directeur de sociétés, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 juin 1985, n° 12.028.

Le jeudi 19 mars 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 68 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1864, à l'est par une rue non dénommée et le lot n° 1867, à l'ouest par les lots n° 1858 et 1860 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ajavon Ayité Azan, Directeur de Sociétés demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 juin 1985, n° 12029.

Le mardi 17 mars 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 42 ca connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1870, à l'est par le lot n° 1878 et à l'ouest par le lot n° 1876, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ajavon Dédé Akpé, née Creppy, commerçante demeurant à Lomé-Kodjoviakopé, suivant réquisition du 11 juin 1985, n° 12030

Le mardi 17 mars 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 40 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1876, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1870 et à l'ouest par le lot n° 1868 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ajavon Dédé Akpé, née Creppy, commerçant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 juin 1985, n° 12031.

Le lundi 13 avril 1987, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Davié, Préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 32 a 83 ca, connu sous le nom d'Adétikopé et borné au nord par (Lucia) Sanvi, au sud par Koffi Kpatsra, à l'est par Nougbolo Aménougobé et le T.F. n° 13145 RT, à l'ouest par Gato Akakpo Agboloto et Attisso Vidjraku, dont l'immatriculation a été demandée par M. Akumah E. Afantutse comptable à la Direction TOTAL demeurant à Lomé-Tokoin Cité, suivant réquisition du 11 juin 1985, n° 12032

Le mardi 7 avril 1987, à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 93 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n° 319 et 320, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Fiadjoe Edjoé ex Ida, Directrice de Société demeurant à Lomé, Rue Pasteur Baeta n° 30 ; suivant réquisition du 12 juin 1985, n° 12033.

Le mardi 18 mars 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a 35 ca, connu sous le nom de Soviéépé et borné au nord par les lots n° 30 et 31, au sud par le lot n° 14, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n° 18 et 24 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lenovissi Kinholé, inspecteur des Affaires Administratives demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 juin 1985, n° 12034.

Le jeudi 2 avril 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et au sud par la propriété Kponsou Komlavi, à l'est par Mme Toumey Kokovi et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Toumey Kokou (Alex), chef-comptable au cabinet CAPLAT, demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 12 juin 1985, n° 12035.

Le jeudi 5 mars 1987, à 16 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 95 ca, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la propriété Gnadinlaba, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la propriété Tchesso Abalo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Noukoum Yodoufaï, ingénieur agronome au Projet Nord-Togo, demeurant à Kara, suivant réquisition du 13 juin 1985, n° 12036.

Le vendredi 20 mars 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1548, à l'est par le lot n° 1561 et à l'ouest par le lot n° 1559 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Eza Koffi, agent de la BCEAO, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 juin 1985, n° 12037.

Le mardi 24 mars 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 99 ca et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 37, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par l'emprise de la frontière Togo-Ghana ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koudadjé Adoun Komlavi, entrepreneur, demeurant à Lomé-Tokoin Casablanca, suivant réquisition du 14 juin 1985, n° 12038.

Le mardi 14 avril 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 44 ca, connu sous le nom de Totsi-Nyivémé et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Blantaré Wallam, employée de bureau à la Caisse d'Epargne, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 juin 1985, n° 12039.

Le lundi 30 mars 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 17 ca, connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 22 A 22 B, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par la collectivité Klugan ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agnissey (Raphaël), géomètre demeurant à Abidjan, de passage à Lomé, représentant ses fils Agnissey : Koffi, Kouame et Yao, tous élèves à Abidjan, suivant réquisition du 18 juin 1985, n° 12041.

Le lundi 30 mars 1987 à 10 heure, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 22 ca, connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par le lot n° 16, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 24 et à l'ouest par le lot n° 22 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agnissey L. Agbégninou, comptable demeurant à Abidjan, suivant réquisition du 18 juin 1985, n° 12042.

Le mardi 31 mars 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 76 ca connu sous le nom de Pukamé et borné au nord par le lot n° 15, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par le lot n° 22 A, dont l'immatriculation a été demandée par M. Biam K. (Thomas) comptable à Citroën, demeurant à Paris, s/c de M. Amony Anani, Topographe à Lomé-Tokoin, 6 Rue Kafu Ata, suivant réquisition du 18 juin 1985, n° 12043.

Le lundi 9 mars 1987, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bombouaka, Préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Sambiani Matéyendou, à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lamboni Balémé militaire au camp du R.I.P ; demeurant à Lomé, suivant réquisition du 20 juin 1985, n° 12044.

Le vendredi 6 mars 1987, à 15 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 070 ca, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par le lot n° 9, au sud par le lot n° 13, à l'est par le lot n° 12 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bisse Essotina, receveur des P.T.T., demeurant à Pagouda, suivant réquisition du 20 juin 1985, n° 12045.

Le mardi 31 mars 1987, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 04 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 895, au sud par le lot n° 892, à l'est par les lots n°s 899, et 900 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Badohu Agui, agent technique de santé à la Polyclinique, demeurant à Lomé-Lom Nava, suivant réquisition du 20 juin 1985, n° 12046.

Le mardi 3 mars 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agomé-Kpodji, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 41 ca, connu sous le nom de Fossi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 4 et 142 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Klutsé Kokou Efaboè, infirmier d'état demeurant à Agou-Nyongbo, (Kloto), suivant réquisition du 26 juin 1985, n° 12047.

Le mercredi 4 mars 1987, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amlamé, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 40 ca, connu sous le nom d'Adobé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par Biakou Ossadji Yawuga et à l'est par Biakou Akoula ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Edee Atsoufé, née Tchoto, infirmière d'état au C.H.U., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 juin 1985, n° 12048.

Le jeudi 9 avril 1987, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anèho, commune d'Anèho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 79 a 97 ca, connu sous le nom de Glidji et borné au nord par une ruelle, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la route nationale Anèho-Tabligbo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ajavon Dovi E. Atidékou, directeur de la S.T.E., demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 27 juin 1985, n° 12049.

Le jeudi 26 mars 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Apéyé-mé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 32 ca, connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par le lot n° 11, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 17 et à l'ouest par le lot n° 15 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjra Koffi, directeur commercial demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 juin 1985, n° 12050.

Le vendredi 17 avril 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 72 a 13 ca, connu sous le nom de Dévégo et borné au nord par les propriétés Agbolo Nkounou et Agney, au sud par Aheto Agbovi Dara, à l'est par Agney et à l'ouest par Dossou ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Adjoa Aquereburu, née Hundt, Notaire, demeurant à Lomé, 43 Route de Kpalimé, suivant réquisition du 27 juin 1985, n° 12051.

Le mardi 14 avril 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 19 ca, connu sous le nom de Daviémoudji et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'est par les lots n°s 3 et 6, à l'est par la route nationale Lomé-Atakpamé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Atsouvi Koffi Agbélenko, topographe, demeurant à Lomé-Tokoin Adéwui-komé, suivant réquisition du 28 juin 1985, n° 12052.

Le mardi 3 mars 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 96 ca, connu sous le nom d'Adékplé et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 9 et 7, au sud et à l'est par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koffi Mawupé Vovor, chirurgien-dentiste, demeurant à Kpalimé-Totsoanyi, suivant réquisition du 2 juillet 1985 n° 12053.

Le lundi 30 mars 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, une contenance de 7 a, connu sous le nom d'aviation et borné au nord par une ruelle, au sud par le T.F. n° 16620 RT, à l'est par la propriété Atehou Amouzou et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. d'Almeida Koffi Adjayi, ingénieur-adjoint d'agriculture, demeurant à Lomé-Tokoin Est, suivant réquisition du 2 juillet 1985, n° 12054.

Le mercredi 18 mars 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom d'Avenou-Batomé et borné au nord par un passage, au sud et à l'est par les lots n°s 436 et 441, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dogbé-Tomi Koffi Vivonu, fonctionnaire à la Direction générale des chemins de fer du Togo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 juillet 1985, n° 12055.

Le mardi 7 avril 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 48 a 54 ca, connu sous le nom de Dagué et borné au nord par Dosséy Zankli, au sud par Dankloussey Hamelo, à l'est par Akoélé Zankli et à l'ouest par Akouété Sokpo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amessé Mawuli Anani, fonctionnaire, demeurant à Lomé, 300 Boulevard Circulaire, suivant réquisition du 4 juillet 1985, n° 12056.

Le lundi 2 mars 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Notsè, préfecture du Haho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 90 ca, connu sous le nom de Tégbè-Zongo et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 34 et 32 A ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Komlavi Yao, économiste administrateur civil en chef, demeurant à Lomé-Tokoin-Wuiti, suivant réquisition du 4 juillet 1985, n° 12057.

Le jeudi 5 mars 1987, à 14 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 17 a 96 ca et borné au nord par les lots n°s 23 et 26, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tchémé Tchapkro, ingénieur pédologue, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 juillet 1985, n° 12058.

Le mercredi 18 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 5 a 40 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2.438, à l'est par le lot n° 2.448 et à l'ouest par les lots n°s 2.336 et 2.337 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Aboki Assiliwa, née Sanvee, professeur à l'université du Bénin, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 juillet 1985, n° 12.059.

Le mercredi 31 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a, 99 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 52, à l'est par le lot n° 62 et à l'ouest par le lot n° 60 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abalo Iroko Kokou, comptable à l'OPAT, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 juillet 1985, n° 12.060.

Le lundi 23 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a, 13 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2.736 bis, à l'est par le lot n° 2.737 et à l'ouest par le lot n° 2.735 dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Gbodui Suêto, employée de bureau au ministère de la jeunesse, des sports et de la culture, demeurant à Lomé, 49 rue Guillemard, suivant réquisition du 8 juillet 1985, n° 12.061.

Le mardi 17 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, 60 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1.612, à l'est par le lot n° 1.617 et à l'ouest par le lot n° 1.619 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Lawson Drackey Latré Sibi Eli, dactylographe au ministère de l'intérieur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 juillet 1985, n° 12.062.

Le lundi 16 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a, 58 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n° 1.610 et 1.619 ; dont l'immatriculation a été par M. Lawson Drackey Laté Déla, conseiller pédagogique (Inspection lagune), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 juillet 1985, n° 12.063.

Le lundi 16 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, 55 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1.619, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1612 et à l'ouest par les lots n° 1609 et 1.610 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Lawson Drackey Anoko Mawulé, cuisinière au Lycée de Sokosé, y demeurant, suivant réquisition du 8 juillet 1985, n° 12.064.

Le lundi 16 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a, 59 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1.620, au sud par le lot n° 1.609, à l'est par les lots n° 1.611 et 1.619, à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Lawson Drackey Adakou Kafui, sage-femme d'Etat au centre de Santé, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 juillet 1985, n° 12.065.

Le mardi 17 mars 1978 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, 58 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1.611, à l'est par le lot n° 1.618, à l'ouest par les lots n° 1.610 et 1.620 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Lawson Drackey Ayélé, employée de bureau au ministère de l'intérieur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 juillet 1985, n° 12.066.

Le jeudi 19 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 47 ca, et borné au nord par le lot n° 1.377 bis, au sud par le lot n° 1.375, à l'est par les lots n° 1.381 et 1.382 et à l'ouest par le lot n° 1.376 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Afi Aziankpor-Anagba, commerçante, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 juillet 1985, n° 12.067.

Le jeudi 19 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance de 2 a, 97 ca, et borné au nord par le lot n° 1.378, au sud-est par le lot n° 1.377, à l'ouest par la route de Totsi ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Afi Aziankpor-Anagba, commerçante, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 juillet 1985, n° 12.068.

Le lundi 16 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a, 98 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 109 bis et à l'ouest par une réserve administrative ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bokovi M. Koffi, docteur vétérinaire, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 juillet 1985, n° 12.069.

Le vendredi 27 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, portant une clôture en dur ; d'une contenance de 5 a 42 ca, connu sous le nom de Dé-nouvoume et borné au nord par le lot n° 21, au sud par le lot n° 17 à l'est par le lot n° 20 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Anenou Koudama, commerçante demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 juillet 1985, n° 12.070.

Le vendredi 20 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Assitevi, au sud par une voie de 50 mètres ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kudonu Mensa, planificateur-urbaniste à la direction générale de l'urbanisme et de l'habitat à Lomé, mandataire de M. Deganus E. Foli, administrateur à l'I.R.A. à Ibadan, suivant réquisition du 11 juillet 1985, n° 12.071.

Le vendredi 20 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 a, 11 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 235 et 236, au sud par une voie de 50 mètres, à l'est par le lot n° 238 et à l'ouest par le lot n° 233 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kudonu Mensa, planificateur urbaniste à la direction générale de l'urbanisme et de l'habitat à Lomé, mandataire de M. Atayi Ayikoe, docteur à l'I.R.A. à Yaoundé, suivant réquisition du 11 juillet 1985, n° 12.072.

Le mercredi 18 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par Aniglo Edoh, au sud par Nanteh Kossi, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1.226 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kudonou Adjo, professeur d'anglais demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 juillet 1985, n° 12.073.

Le jeudi 26 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a, 52 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le TF n° 7.324 RT ; au sud par la rue Adjété Sewa, à l'est par le TF n° 7.414 RT, à l'ouest par le lot n° 153 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kongo A. Ketossou, revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 juillet 1985, n° 12.074.

Le mercredi 25 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, 79 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 275, à l'est par le lot n° 285 et à l'ouest par le lot n° 283 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Tomety Dovi, commerçante, demeurant à Lomé, 8 rue Aklassou Adela, suivant réquisition du 12 juillet 1985, n° 12.075.

Le lundi 23 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a, 06 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'ouest par le lot n° 86 bis, au sud par le lot n° 87 et à l'est par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayessou Adadé, inspecteur du cadastre à la DCNC, demeurant à Lomé, mandataire de M. Dziwonou Yao, étudiant, demeurant à Toulouse, suivant réquisition du 12 juillet 1985, n° 12.076.

Le mercredi 25 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, 61 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 46, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 53, à l'ouest par le lot n° 51 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kouzo Akoélé, commerçante, demeurant à Lomé-Bè, suivant réquisition du 15 juillet 1985, n° 12.077.

Le mardi 3 mars 1987 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, 19 ca, connu sous le nom de Numetukondji-Hetoe et borné au nord par les propriétés Landji (Pius) et Akagla (Jeannette), au sud par une rue en projet, à l'est par Afatsoutse (Jean), et à l'ouest par Sassou (Oscar) ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Yaya Laimou, transporteur-chauffeur demeurant à Kpalimé, quartier Gakpodzi, suivant réquisition du 15 juillet 1985, n° 12.078.

Le mercredi 25 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 a, 97 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues non dénommées à l'est par le lot n° 2.012 et à l'ouest par le lot n° 2.011 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kponoor Zissou, employé à la CEET, demeurant à Lomé-Tokoin Ouest, suivant réquisition du 16 juillet 1985, n° 12.079.

Le mercredi 25 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 17 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2.029, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2.022 et à l'ouest par le lot n° 2.020 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kponoor Zissou, employé à la CEET, demeurant à Lomé-Tokoin Ouest, suivant réquisition du 16 juillet 1985, n° 12.080.

Le lundi 13 avril 1987 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha, 77 a, 83 ca, connu sous le nom d'Avéhomé et borné au nord par la route Adetikopé-Aveta, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Tabligbo, à l'est par Agbodjan Labité, à l'ouest par Attisso Darra et Aklah Kokou Djéglé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amegboh Gbégnon, administrateur de Radio, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1985, n° 12.081.

Le jeudi 16 avril 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Djangblé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 ha, 64 a, 54 ca, connu sous le nom d'Amélibomé et borné au nord par les héritiers Apedo Sika et Dara Hoto, au sud par Afangbedji Gbama, Kluvi Gbama et Ativi Gbama, à l'est par les héritiers Kumi Azianklo et Agbenowoko Noli Azianklo, à l'ouest par Madra Soku et Gbama Soku ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amegboh Gbégnon, administrateur de Radio, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1985, n° 12.082.

Le jeudi 2 avril 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2.547, à l'est par le lot n° 2.556 et à l'ouest par le lot n° 2.554 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. de Souza Anani Senam Gbodjidé, Kossivi, étudiant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1985, n° 12.083.

Le vendredi 3 avril 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a, 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2.433, au sud par le lot n° 2.431, à l'est par une rue non dénommée et à

l'ouest par le lot n° 2.428 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. de Souza Anani Senam Gbodjidé Kossivi, étudiant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1985, n° 12.084.

Le vendredi 3 avril 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 53 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2.393, au sud par le lot n° 2.391, à l'est par le lot n° 2.398 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. de Souza Anani Senam Gbodjidé Kossivi, étudiant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1985, n° 12.085.

Le lundi 6 avril 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 82 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 2.468 et 2.472, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2.467, à l'ouest par les lots n°s 2.464 et 2.465 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. de Souza Anani Senam Gbodjidé Kossivi, étudiant, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1985, n° 12.086.

Le lundi 6 avril 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a, 30 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2.450 au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 2.449 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. de Souza Anani Senam Gbodjidé Kossivi, étudiant, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1985, n° 12.087.

Le mardi 7 avril 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 23 a, 95 ca, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la route internationale Togo-Bénin, à l'est par les lots n°s 14 et 22, à l'ouest par les lots n°s 9, 10 et 11 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme de Souza Bayi, née Tchobo, institutrice, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1985, n° 12.088.

Le lundi 20 avril 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 36 a 62,ca, connu sous le nom d'Avéyimé et borné au nord par les propriétés des sieurs Dovi et Kloussé Shralabi au sud par Adjalokpovi Akouété et Toboli Sowadan, à l'est par Kloussé Shralabi et à l'ouest par la propriété Aguingni ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Olympio P. Akouété employé à la banque togolaise de développement, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1985, n° 12.089.

Le jeudi 26 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a, 77 ca, connu sous le nom d'Agodo et borné au nord par l'emprise de la lagune de Bè, au sud par la propriété Gassou Tona'o et un passage, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par la propriété Amousou M. K. et le lot n° 2 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bruce Dosseh Adékpéti, comptable à la CNCA, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1985, n° 12.090.

Le mercredi 1er avril 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 25 a, 3 ca, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par les lots n°s 1.171, 1.172, 1.173 et 1.166 bis au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1.162 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dagadou Mawulom Ayélé, née Attivi, commerçante, demeurant, à Lomé, CB 32, avenue des Flamboyants (résidence du Bénin), suivant réquisition du 18 juillet 1985, n° 12.092.

Le jeudi 19 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a, 37 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2.096, à l'est par les lots n°s 2.097 et 2.111, à l'ouest par les lots n°s 2.095 et 2.113 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dédé Mawubedjro Ahodikpè, commerçante, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 juillet 1985, n° 12.093.

Le vendredi 20 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a, 79 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2.302, au sud par le lot n° 1.767 bis, à l'est par le lot n° 2.303 bis, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gaïto Togbé Komlan, agent comptable, demeurant à Lomé, 4 rue Notre Dame des Apôtres, suivant réquisition du 19 juillet 1985, n° 12.094.

Le lundi 23 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 10 ca, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par les lots n°s 85 et 86, au sud par un passage, à l'est par la collectivité Ayor Adjomayi et à l'ouest par le lot n° 89 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gadigbé Komla Agbédanu, comptable-gestionnaire à la caisse d'épargne, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 juillet 1985, n° 12.095.

Le mercredi 1er avril 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a, 83 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 677 et 678 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akouété Folly Djidjogbé, secrétaire bilingue à la CEDEAO, demeurant à Lomé, 41 rue Brazza, suivant réquisition du 22 juillet 1985, n° 12.096.

Le vendredi 6 mars 1987 à 7 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance de 9 a, 8 ca, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue en projet, au sud par la propriété Bodjona, à l'est par la propriété Katalé et à l'ouest par la propriété Sohoun Kpatcha ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Badanaro Heyou, agent commercial, demeurant à Lomé-Bè-Kpota, suivant réquisition du 23 juillet 1985, n° 12.097.

Le lundi 30 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 93 ca, connu sous le nom de N'Kafu et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Agbokoussè, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Atto Dévéyé, revendeuse, demeurant à Lomé-N'Kafu, 30 rue Foligan, suivant réquisition du 26 juillet 1985, n° 12.098.

Le lundi 23 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 3 a 60 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2.728 A, au sud par le lot n° 2.729, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 2.716 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djiwa Soulé, ingénieur de l'équipement rural, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 juillet 1985, n° 12.099.

Le mercredi 15 avril 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Djablé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 10 a, 37 ca, connu sous le nom de Gbamakopé et borné au nord par la propriété Adoh Adanlessossi, au sud et à l'ouest par la rivière Zio, à l'est par la propriété Adankpo Adakpo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, gérant et mandataire de la « Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale (PROMAICO) SARL », à Lomé, suivant réquisition du 26 juillet 1985, n° 12.100.

Le mardi 21 avril 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mission-Tové, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha, 71 a, 61 ca, connu sous le nom d'Agblékpoé et borné au nord par la propriété Nyonato Kodzo, au sud par la propriété Gadou Kossi, à l'est par la propriété Gbedema et à l'ouest par la propriété Sowou Attisso ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, gérant et mandataire de la « Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale (PROMAICO) SARL », à Lomé, suivant réquisition du 26 juillet 1985, n° 12.101.

Le mardi 21 avril 1987 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mission-Tové, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha, 76 a, 54 ca, connu sous le nom de Gbesselsan ou Gbewlulo et borné au nord par la collectivité Akoh, au sud par la propriété Kossi Aziamadjé, à l'est par la propriété Apedoh Gomelan et à l'ouest par la collectivité Gbikpo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, gérant et mandataire de la « Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale (PROMAICO) SARL », à Lomé, suivant réquisition du 26 juillet 1985, n° 12.102.

Le mercredi 8 avril 1987 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpogan, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 94 a 16 ca, connu sous le nom d'Agbata-togokomé et borné au nord par la propriété Alaglo Agbodoglo, au sud par la propriété Kilounou Doh, à l'est par les propriétés Assou Kpadenou et Medjago, à l'ouest par les propriétés Akato Klousseh et Alaglo Akakpo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, gérant et mandataire de la « Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale (PROMAICO) SARL », à Lomé, suivant réquisition du 26 juillet 1985, n° 12.103.

Le mardi 24 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant

la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Aklikokou, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Van Lare Afiavi, professeur, demeurant à Lomé, 20 rue des Cocotiers, suivant réquisition du 26 juillet 1985, n° 12.104.

Le vendredi 10 avril 1987 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Yomechin, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 ha, 52 a, 84 ca, connu sous le nom de Ziovémé et borné au nord par la rivière Etsiyi et la propriété Afolla Yao au sud par la propriété Amadoto Kodjo, à l'est par la propriété Awouye Djokpé et à l'ouest par les propriétés Avoyi et Dossè Avogbedo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mlatawo Koffi, cultivateur ; demeurant à Agouévè-Amadenta, suivant réquisition du 26 juillet 1985, n° 12.106.

Le mardi 31 mars 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a, connu sous le nom de Wuiti-Akpikamé et borné au nord par le lot n° 39, au sud par le lot n° 41, à l'est par le lot n° 43 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Barry Dademba, commerçant, demeurant à Lomé-Tokoin Akpikamé, suivant réquisition du 29 juillet 1985, n° 12.107.

Le lundi 20 avril 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévè, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 42 a, 53 ca, connu sous le nom de Démakpoé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Aziagbédé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Togbé Kokou, teinturier, demeurant à Agoè-Nyivé, suivant réquisition du 29 juillet 1985, n° 12.108.

Le lundi 16 mars 1987, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13 a, 64 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1.788 A, au sud par le lot n° 1.785, à l'est par les lots n° 1.786, 1.797 et 1.798, à l'ouest par la route de Totsigan ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dagadou Elom, directeur de la société COTIMEX, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 juillet 1985, n° 12.109.

Le jeudi 9 avril 1987 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sigbéhoué, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 86 a, 31 ca, connu sous le nom d'Akagandji, et borné au nord par la propriété Ayivi, au sud par la propriété Lawson Latévi Sotowla, à l'est par la route Akagandji-Ganavé et à l'ouest par la propriété Abiassé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kristotsola Tétévi Tétégan Benissan, fonctionnaire des P.T.T. en retraite demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 31 juillet 1985, n° 12110.

Le lundi 20 avril 1987, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a, 22 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n° 135 et 137, à l'est par le lot n° 139; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Fumey Akoko Viwanou, docteur en médecine, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 31 juillet 1985, n° 12.111.

Le vendredi 13 mars 1987 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a, 92 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 7, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 37 et à l'ouest par le lot n° 39; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Akoumah Kokui (Doris), née Tamekloe, réceptionniste à l'OPAT, demeurant à Lomé-Tokoin Casablanca, suivant réquisition du 12 septembre 1985, n° 12.152.

*Le Conservateur de la Propriété foncière,
Tété Wilson-Bahun*

AVIS DE PERTE DE TITRE FONCIER

Conformément à l'Article 99 du Décret du 24 Juillet 1906 sur le régime de la propriété foncière, avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier N° 3.966 de la République Togolaise, Volume XXI, Folio 45, appartenant à la B.T.C.I./Lomé, ainsi que du Certificat d'inscription objet du bordereau analytique n° 3 du 22 Juin 1978 dudit Titre foncier.

(Pour première insertion)